

N° 1 - 10 / 2005 : OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES COMMUNES DE ARTHÈS, LESCURE D'ALBIGEOIS, SAINT-JUÉRY ET CUNAC AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'ALBI

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Finances

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Les communes d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ont adopté leur schéma d'assainissement respectivement les 18/10/2001, 14/01/2002 et fin 1994.

Ces schémas ont conclu sur l'opportunité technique et financière de regrouper les zones d'assainissement collectif, de façon à traiter les effluents au sein d'un ouvrage épuratoire unique.

En effet :

- Les stations d'épuration existantes sur chacune de ces communes, construites depuis plus de 30 ans, sont saturées et présentent des dysfonctionnements importants.
- Les réseaux d'assainissement collectif en place et à venir se situent sur des zones géographiques rapprochées (seul le Tarn sépare Saint-Juéry de Lescure d'Albigeois et Arthès).

Ce regroupement a tout d'abord été envisagé dans le cadre de la Communauté de Communes d'Albi Périphérie, réunissant alors les communes de Cunac, Arthès, Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois.

La commune de Cunac est depuis toujours raccordée au réseau d'assainissement de la commune de Saint-Juéry.

Compte tenu :

- Du caractère inondable de la parcelle initialement prévue sur Saint-Juéry pour la construction de cette station intercommunale.
- Du postulat que la station d'épuration d'Albi devait être réaménagée pour répondre au flux hydraulique croissant et aux normes de traitement vis à vis de l'azote et du phosphore (rejet en milieu sensible qu'est le Tarn).

s'est alors dessinée la possibilité de renvoyer l'ensemble des effluents de ces communes sur la commune d'Albi.

Plusieurs études ont été menées dans ce sens en 2001-2002.

En date du 24 Décembre 2002, la Communauté de Communes d'Albi Périphérie a été dissoute et ses compétences ont été reprises par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, composée de 17 communes, dont les 4 en question.

Après un an de réflexion sur la compétence exacte en matière d'assainissement,

l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 a acté la prise de compétence assainissement par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, « en matière de systèmes de traitement et de réseau structurants ».

On entend par réseaux structurants, « l'ensemble des réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon d'une station d'épuration, depuis le site de cette ancienne station jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement ».

Il s'agit désormais de procéder au raccordement des réseaux d'eaux usées des communes d'Arthès, Cunac, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry au réseau d'assainissement de la Ville d'Albi.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **Opte** pour le raccordement des communes de Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry et Cunac au réseau d'assainissement de la commune d'Albi.

↳ **Approuve** le principe de missionner un maître d'œuvre chargé de mettre au point le projet détaillé de cette opération et d'en suivre la réalisation.

↳ **Autorise Monsieur Le Président** à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général du Tarn, sur la base d'une dépense prévisionnelle pour travaux de 2 438 000 € HT (hors maîtrise d'oeuvre).

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

